

**SPECIALE
BICOLOR
TOUTES RACES**

**A. F. A
EXPOSITION INTERNATIONALE FÉLINE**

BULLETIN D'ENGAGEMENT



DATE : **03 OCTOBRE 2010**

ville **17 ST GENIS DE SAINTONGE** gymnase intercommunal

JUGES: Mde SUAREZ-TOUVENIN (F) Mr GRINGET (B) Mr LEBRUN (F)

L'EXPOSANT et ADRESSE: **Tél:**

NOM DU CHAT exposé :

RACE : SEXE : DATE de NAISSANCE :

COULEUR de ROBE YEUX :

N° PUCE : TATOUAGE :

N° LOOF : (obligatoire depuis le 01/01/1999)

PERE :

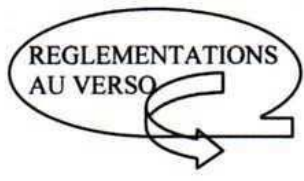
MERE :

NOM de l'éleveur :

3/6 MOIS	CAP	CAGCI	CAPE	
6/10 MOIS	CACIB	CAGPI	CAGCE	CLASSE HONNEUR
CAC	CAPIB	CACE	CAGPE	CHAT de MAISON

TARIF DES INSCRIPTIONS :
 Les 2 premiers chats 30 € chacun
 Les suivants..... 27 € chacun
 Forfait (à partir de 6 chats) 125 €
 Chat de maison..... 20 €

Dimensions des cages : 100 x 60 x 60
 Nombre de cages :
 Si possible à coté de :



NOMBRE PLATEAU REPAS (COMMANDE ET PAIEMENT avec l'inscription) 13 €x

HEBERGEMENT; 20 chambres (2p+S.B) 20€ par L'IREO ETS SCOLAIRE 17 ST GENIS TEL: 05.46.49.84.62

DATE

SIGNATURE



INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

R Tout engagement et inscription doivent être accompagnés du règlement par chèque libellé
 A À l'ordre de L'A.F.A
 P Les inscriptions par fax **devront être régularisées sous les 3 jours**, par courrier avec les règlements
 P (inscription + repas éventuel) . **Passé ce délai aucun chat en concours sera enregistré**
 E
 L

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 23/09/2010 (nous n'enverrons pas de confirmation.

A. F. A
Association Féline d'Aquitaine

Mme CHAPAL
96, allée des Astourets
33125 LOUCHATS
TEL / FAX 05 56 88 76 51



Dernier délai.
d'inscription
MER.23.09.10

INSCRIPTION et ENGAGEMENT (suite)

-Les bulletins d'inscription sont à retourner , entièrement complétés , signés et accompagnés du montant total des sommes dues

-**Si pour des raisons impératives , vous ne pouvez être présent , veuillez en informer l' A . F . A , avant la date limite des inscriptions .**

10 € 00 seront retenus sur les inscriptions pour les frais engagés.

A partir du lundi précédent l'exposition , il ne sera fait aucun remboursement .

Les inscriptions par fax doivent impérativement être confirmés par l'envoi du chèque correspondant.

LE DEVOIR DE L'EXPOSANT

-- L'exposant s'engage à ne pas quitter la salle et à ne pas dégarnir les cages avant l'heure fixée par les organisateurs , soit 18 h 30 , et ce , pour la journée , par simple respect des visiteurs .

CONDITIONS SANITAIRES

--La visite vétérinaire aura lieu de 8 h 00 à 10 h 00

--Les carnets de vaccinations doivent être à jour .

--Les chatons doivent avoir 3 mois , être tatoués , vaccinés , contre le typhus et le coryza . Ils doivent avoir un pedigree LOOF pour les chats nés en France ou un justificatif de demande

--Le vétérinaire est seul compétant pour refuser ou accepter un chat . Toute personne arrivant après le départ du vétérinaire devra faire contrôler ses chats à ses frais chez un praticien de la ville

REGLEMENTATIONS DES VENTES de chatons de plus de 3 mois

Les exposants étant ,au sens de la loi reconnus éleveurs, peuvent proposer des chatons à la vente

Mais ils devront pouvoir justifier :

1/ de l'attestation de déclaration auprès des Services Vétérinaires

2/ d'un numéro de SIRET

3/ du certificat de Capacité

4/ **bulletin de SORTIE obligatoire** (à faire remplir au secrétariat lors de la vente du chaton)

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

BOUCLAGE DU CATALOGUE ; MERCREDI 23/09/2010 impérativement

Tout bulletin nous parvenant après la date sera retourné et le chat ne pourra être admis à l'exposition. Aucune dérogation ne pourra être accordée même pour les chats « hors concours ».

**N'attendez pas le dernier jour pour vous inscrire, vous nous faciliterez la mise en page .
Par avance, merci .**